

**Mardi 26 novembre à 9 h**

**COMMISSION DE L'ENERGIE, DU LOGEMENT, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**(M. le Ministre Nollet)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Hervé JAMAR sur le Plan qualiwatt

Willy BORSUS sur le montant de 300 millions d'euros de certificats verts à charge d'ELIA et/ou de l' « intermédiaire financier » restant à trouver

Willy BORSUS sur la charge des tarifs d'ELIA sur les entreprises wallonnes

Jean-Luc CRUCKE sur la filière hydrogène

Jean-Luc CRUCKE sur la nouvelle communication de la Commission européenne sur la politique énergétique

Jean-Luc CRUCKE sur les négociations avec le pouvoir fédéral relatives à la baisse de la TVA sur l'électricité

Willy BORSUS sur la tarification progressive, solidaire et familiale

Willy BORSUS sur les tractations entourant le renouvellement du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)

Hervé JAMAR sur le plan d'ancrage et la possibilité d'acquérir des logements neufs du privé moyennant partenariat public-privé (PPP) ou une formule assouplie

Jean-Luc CRUCKE sur les sanctions financières visées aux articles 188 et 190 du Code wallon du logement et de l'habitat durable (CWLHD)

Interpellation de Jean-Paul WAHL sur la rationalisation des sociétés de logement de service public (SLSP) en Brabant wallon

Jean-Luc CRUCKE sur l'évolution de l'ASBL "Namur.kot - Agence immobilière student" (NKAIS)

Jean-Luc CRUCKE sur le contentieux entre la Société Wallonne du Logement et Natixis

Jean-Luc CRUCKE sur l'affectation du produit de la vente d'un bien locatif d'une société de logement de service public de la Région wallonne (SLSP)

Jean-Luc CRUCKE sur l'insalubrité des logements publics vendus

## **Hervé JAMAR sur le plan qualiwatt**

Je ne reviendrai pas sur tous les antécédents du dossier photovoltaïque.

L hebdomadaire de vif sorti ce 31 octobre titre "photovoltaïque : quel gâchis ! "

On parle de la chute en 2013 des investissements et donc des emplois. À cet égard, on cite, dans le chef du facilitateur photovoltaïque de la région wallonne le chiffre saisissant suivant : de 2450 personnes travaillant dans le secteur en 2012, on passera ...à 770 emplois fin de cette année "

Monsieur le ministre, confirmez vous ces chiffres ?

Vous reconnaissez, selon ledit article, à demi-mot les fautes du gouvernement wallon.

Inquiétante également est la date de la véritable mise en route du plan qualiwatt. Le secteur espérait ce 1er novembre. Une réunion planifiée ce 19 novembre à été reportée.

Pouvez-vous donner les raisons de ce report ?

On parle de janvier 2014. Qu'en est-il ?

**Willy Borsus sur le montant de 300 millions d'euros de certificats verts à charge d'ELIA et/ou de l' « intermédiaire financier » restant à trouver**

Le 30 mars 2013, le Gouvernement wallon annonçait avoir trouvé une solution durable à la crise des certificats verts. Plus précisément, le Gouvernement annonçait l'arrivée d'un « intermédiaire financier » prenant en charge plus de 200 millions d'euros de certificats verts soulageant de la sorte de trésorerie d'ELIA et évitant une nouvelle augmentation des tarifs du gestionnaire de transport.

Il semble aujourd'hui qu'on parle de 300 millions d'euros. Qu'en est-il ?

Le 30 octobre 2013, faute de décision de la part du Gouvernement, le Conseil d'Administration d'ELIA a annoncé une prochaine augmentation de ses tarifs passant de 13,82 euros/MWh à 17,80 euros/MWh.

Monsieur le Ministre peut-il préciser combien de certificats verts ont été achetés en 2013 par ELIA dans le cadre de la garantie de rachat à 65 euros ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre peut-il préciser où en est le dossier lié à l' « intermédiaire financier » permettant de soulager ELIA mais également permettant d'éviter une nouvelle augmentation de ses tarifs ? La piste ECETIA dévoilée dans la presse en septembre dernier tient-elle toujours la route ? Les GRD seront-ils sollicités également dans ce cadre ?

Quel montant cet « intermédiaire financier » prendra-t-il en charge ? Comment sera structuré et rémunéré ce montage financier ? Quand sera-t-il approuvé ?

## **Willy Borsus sur la charge des tarifs d'ELIA sur les entreprises wallonnes**

Le 19 février 2013, le Gouvernement annonçait que les entreprises wallonnes seraient exemptées partiellement des augmentations des tarifs d'ELIA issues de l'obligation de rachat des certificats verts à 65 euros.

A ce jour, cette promesse n'est toujours pas concrétisée.

Monsieur le Ministre peut-il préciser où en est ce dossier ? A l'aube d'une nouvelle augmentation tarifaire annoncée par ELIA en janvier 2014, les entreprises s'impatientent.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre peut-il préciser le montant exact de cette exemption ? Sur quelle méthode se base-t-il pour arriver à ce montant ?

En outre, quelles entreprises seront exemptées ? Monsieur le Ministre avait annoncé l'élargissement des bénéficiaires au secteur public, aux hôpitaux, au monde agricole, ... Qu'en est-il ?

Cependant, Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer clairement qui va payer finalement cette exemption accordée aux entreprises ?

## **Jean-Luc Crucke sur «la filière hydrogène»**

La presse signalait récemment l'absence d'organisation facilitatrice de l'utilisation de l'hydrogène comme énergie sur le territoire wallon , alors que de nombreux organismes de ce type ont été créés dans la plupart des pays européens.

Comment expliquer cette absence d'ambition ?

Le Ministre peut-il faire le point sur l'évolution du dossier ? Des perspectives utiles existent-elles ? Lesquelles ?

Lors d'une mission parlementaire à Lyon, une entreprise du secteur visitée s'était montrée intéressée par un investissement en Wallonie ? Les contacts ont-ils été poursuivis ? Ont-ils abouti ? Quelles sont les éventuelles difficultés rencontrées ?

## **Jean-Luc Crucke sur «la nouvelle communication de la Commission Européenne sur la politique énergétique»**

La CE vient d'inviter les EM à supprimer les politiques de soutien accordées à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne, à supprimer les distorsions de concurrence créées sur le marché par ces subsides et à mettre au point un mécanisme qui favorise les capacités de réserve (centrales au gaz ou au charbon).

Comment le Ministre réagit-il à cette communication ? Quelles sont les mesures prises pour s'y conformer ? Quelles sont les implications sur la stratégie wallonne et les évolutions qu'il conviendra d'opérer ? Quelles sont les marges budgétaires que dégagera l'application des recommandations européennes ?

## **Jean-Luc Crucke sur «les négociations relatives à la baisse de la TVA sur l'électricité»**

Une réunion entre le Fédéral et les entités fédérées est programmée pour le mercredi 06 novembre et doit aborder la thématique de la baisse de la TVA sur l'électricité.

Comment les régions peuvent-elles être impliquées dans le débat ? Quelles sont les compétences sensibilisées dans le chef de chacune des entités ? Quelles seraient les conséquences et les retombées sur la Wallonie d'une baisse de la TVA ?

Comment se sont déroulées les négociations ? Un accord est-il atteint ? Quel est-il et quelles en sont les modalités ?

Quel est le point de vue du gouvernement wallon et celui du Ministre sur la problématique ?



## **Willy Borsus sur la tarification progressive solidaire et familiale**

Le 24 septembre 2013, Monsieur le Ministre précisait que près de 500.000 ménages allaient subir une augmentation annuelle de l'ordre de 305 euros suite à l'entrée en vigueur de la « tarification progressive, solidaire et familiale » de l'électricité.

Monsieur le Ministre a-t-il pu obtenir confirmation du coût global de la mise en œuvre de ce dispositif ?

Monsieur le Ministre a-t-il pu affiner ces chiffres depuis lors ? Combien de compteurs sont visés par la nouvelle tarification ? Quels sont les profils sociaux et familiaux de ces compteurs ? Combien y a-t-il de compteurs privés basse tension ? Combien y a-t-il de compteurs « professionnels » basse tension ? Combien de compteurs vont bénéficier des premiers quotas d'électricité « gratuite » en fonction de leur profil social et familial ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre peut-il préciser si les exemptions à ce mécanisme ont pu également être précisées ? En d'autres termes, qui sera exempté de cette nouvelle tarification ? Cela représente combien de compteurs en Wallonie ?

Enfin, Monsieur le Ministre a-t-il pu répondre point par point aux arguments développés par la Fédération des CPAS de l'UVCW ?

## **Willy sur les tractations entourant le renouvellement du Comité de direction de la CWAPE**

Le point relatif au renouvellement du Comité de direction de la CWAPE fait l'objet d'une multitude de report de décisions. En effet, ce point est inscrit depuis le 4 juillet 2013 dans les ordres du jour des séances du Gouvernement.

Interrogé le 8 octobre 2013, Monsieur le Ministre précisait qu'il attendait l'avis du Conseil d'Etat sur un avant-projet d'arrêté. L'avis du Conseil d'Etat a-t-il été rendu ? Monsieur le Ministre peut-il préciser où en est actuellement ce dossier ?

Juridiquement, le décret du 17 juillet 2008 avait inscrit les bases légales de la procédure (article 45 §3 du décret). Comment expliquer qu'en novembre 2013, le Gouvernement se penche seulement sur un avant-projet d'arrêté ?

Par ailleurs, l'alibi relatif au processus administratif lié à l'adoption d'un arrêté paraît faible. En coulisse, les tractations vont bon train. Monsieur le Ministre peut-il préciser l'état actuel des candidatures et des profils ?

Enfin, la lenteur actuelle et l'absence de renouvellement affaiblissent la CWAPE. Faut-il rappeler que le Comité de direction est réduit actuellement à trois personnes au lieu de cinq en temps normal... Comment expliquer cette situation ? Monsieur le Ministre peut-il annoncer un agenda précis pour la conclusion de ce dossier ?

## **Hervé JAMAR à Monsieur sur le plan d'ancrage, et la possibilité d'acquérir des logements neufs du privé moyennant PPP ou une formule assouplie**

De nombreuses questions se posent quant à l'interprétation du plan d'ancrage communal. Nous sommes d'accord pour accroître les possibilités en la matière. Tout le monde prône la mixité.

Concrètement, les autorités communales qui réceptionnent un projet d'urbanisation de plusieurs dizaines de logements se demandent légitimement comment tenter de faire entrer, dans la sphère du logement public, l'un ou l'autre voire plusieurs logements dans la réflexion globale du nouveau quartier ou "lotissement".

On parle partenariat public privé, emphytéose, superficie, bail à très long terme, intervention d'une AIS etc. Mais c'est flou.

Pourtant avec toute la transparence voulue et une convention votée au conseil communal, les autorités locales seraient par des formules innovantes en position de réellement développer une politique de logement public plus efficace.

Beaucoup de bourgmestres, de tous bords, m'en parlent.

Le plan d'ancrage reprenant ce type d'opérations sera-t-il retenu? Je vous avoue que personnellement, j'y ai intégré pour ma commune 5 logements 3 chambres nouveaux uniquement par cette formule de partenariat, qui n'est certes pas tout l'avenir du logement, mais a l'évidence une de ses facettes possibles de développement harmonieux.

**Jean-Luc Crucke sur «les sanctions financières des articles 188 et 190 du Code Wallon du Logement (CWL)»**

Le gouvernement du 17 octobre 2013 s'est accordé sur un projet d'arrêté, en troisième lecture, relatif aux sanctions financières visées aux articles 188 et 190 du CWL.

Quel est le contenu de l'accord et le détail des sanctions qui frapperont les communes ?

Quand ces sanctions seront-elles d'application ?

Quelle évolution a connu le dossier entre la première et la troisième lecture ?

Quelles sont les communes susceptibles d'être amendées ? Le Ministre peut-il en communiquer la liste ?

Quelle est l'autorité sanctionnatrice ?

Des recours sont-ils possibles ? Lesquels ?

## **Interpellation de Jean-Paul WAHL sur « *la rationalisation des SLSP en Brabant wallon* ».**

Il y a quelques jours, le Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve adoptait, majorité contre opposition, une délibération visant à désigner la SLSP *Notre Maison* comme unique SLSP active sur le territoire de cette Commune.

Transmise à la Société wallonne du Logement, cette délibération demande l'application par le Gouvernement wallon, sur le territoire de la commune, de l'article 142 du Code wallon du Logement, autrement dit la fusion ou la restructuration des deux SLSP : *IPB* et *Notre Maison*.

*IPB* est active sur 3 entités de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve : Ottignies, Limelette et Céroux-Mousty. Elle y gère actuellement 948 logements, soit 76,4% du parc immobilier public situé sur le territoire de la Ville.

*Notre Maison* est active sur l'entité de Louvain-la-Neuve et y gère 293 logements, soit 23,6% du parc immobilier public d'Ottignies-LLN.

La demande du Conseil communal d'Ottignies-LLN vise donc à transférer la gestion des 948 logements qu'*IPB* compte sur le territoire de la commune vers *Notre Maison*.

Cette initiative de la majorité en place à Ottignies-Louvain-la-Neuve a été critiquée par de nombreux acteurs politiques et du logement en Brabant wallon. Ces derniers lui reprochent, notamment, son caractère purement local, sans analyse des impacts que cela pourrait avoir au niveau de la Province et donc contraire à l'intérêt commun de tous les brabançons wallons.

Par ailleurs, elle ne semble basée sur aucun argument objectif :

D'une part, confier l'ensemble des logements public de la Commune à une société ne gérant qu'un quart d'entre eux (contre  $\frac{3}{4}$  pour l'autre SLSP) et basée à 50 km de la Commune (contre 150m pour l'autre SLSP) semble pour le moins interpellant.

Ensuite, la décision semble reposer sur une inimitié politique (et notoire) entre le Collège communal d'Ottignies-LLN et le Président d'IPB, acteur pourtant unanimement reconnu dans le secteur du logement public.

Enfin, elle est également perçue comme une manœuvre politicienne visant à favoriser une SLSP plus proche de certaines tendances philosophiques et politiques.

Vous n'êtes pas sans savoir que 4 SLSP sont actives sur le territoire du Brabant wallon : le Roman Païs y compte 3.152 logements répartis dans 7 communes, l'Immobilière publique du centre et de l'est du Brabant wallon (IPB) y compte 1.704 logements répartis dans 9 communes, Notre Maison 1.272 logements répartis dans 8 communes et le Foyer wavrien compte 500 logements sur une commune.

Depuis plusieurs mois, une réflexion est en cours au sein des différents acteurs du logement en Brabant wallon afin de rationaliser le nombre et la gestion des SLSP.

Je précise que cette réflexion se fait en plein accord avec la vision basée sur la gestion par bassin de vie, que vous défendiez début 2012 lors de la révision du Code wallon du Logement. Le Brabant wallon a été défini par le Gouvernement, début 2013, comme un unique bassin de vie et la réflexion vers une rationalisation du secteur s'effectue donc en ce sens.

Si la décision d'Ottignies-LLN devait être suivie par la SWL et le Gouvernement wallon, la réflexion entamée quant à cette rationalisation des SLSP en Brabant wallon serait court-circuitée par la décision d'une seule commune.

J'aurais donc aimé connaître votre position ainsi que celle du Gouvernement sur le sujet ? Etes-vous prêt à suivre cette demande de la Ville d'Ottignies-LLN ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "L'évolution de l'ASBL "Namur.kot - Agence immobilière student" (NKAIS)"**

Après des débats soutenus au sein du Parlement et après avoir constaté l'inadéquation entre l'offre et la demande de logement à destination des étudiants, l'idée fut émise de voir confier, par des particuliers, des logements étudiants aux Agences Immobilières Sociales.

Par souci de clarté, la création d'une structure spécifique fut néanmoins décidée et l'idée de mener une expérience pilote sur Namur fut avancée par le Ministre. C'est ainsi qu'est née l'ASBL NKAIS et qu'une subvention de fonctionnement fut octroyée par le gouvernement en date du 21 décembre 2012.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur l'évolution du dossier et le suivi de l'expérimentation ? Un rapport d'évaluation est-il disponible ? Quelles en sont les idées maîtresses ?

Quelle a été l'affectation de la subsidiation ? D'autres sources de financement ont-elles été perçues ? Lesquelles ?

Peut-on affirmer que l'initiative a répondu à la demande du public étudiant et aux attentes du Ministre ? De quelle manière ?

Les propriétaires de kots namurois se sont-ils engagés dans la démarche qui se voulait novatrice ?

Dans l'hypothèse d'une réussite de l'expérimentation, le Ministre s'était engagé à l'étendre à d'autres villes étudiantes wallonnes ? Est-ce le cas ?

## **Jean-Luc Crucke sur «le contentieux entre la Société Wallonne du Logement et Natixis»**

Au début de l'année 2013, la SWL signalait avoir engagé un cabinet d'avocats bruxellois pour la défendre dans un contrat de couverture de plus de 20 millions d'euros avec l'opérateur financier Natixis. Le produit de couverture (swap) était spéculatif et, au regard des taux d'intérêts actuellement pratiqués, l'opération pourrait coûter jusqu'à 46 millions d'euros à la SWL.

Quel est le suivi du dossier suscité ? Un accord est-il intervenu entre les parties ? Où en est l'éventuelle procédure judiciaire ?

Quelle est la stratégie de la SWL ?



## **Jean-Luc Crucke, sur "l'affectation du produit de la cession de la vente d'un bien locatif d'une SLSP"**

L'art.8 de l'AGW du 23 avril 2009 précise l'affectation prioritaire du produit net de la cession de droits réels d'un bien immobilier.

La création de logements n'est ordonnée qu'après les critères de "pérennisation du parc locatif" et celui de "l'amélioration du confort des locataires".

Comment le Ministre définit-il la pérennisation du parc locatif ? Quelles sont les activités et les opérations qui intègrent ce critère ?

Les deux premiers critères de l'art.8 ne devraient-ils pas être essentiellement couverts par le produit des loyers ?

Face à la pénurie de logements à laquelle la Wallonie doit faire face, le produit de la vente du patrimoine ne devrait-il pas être essentiellement affecté à la construction de nouveaux logements ?

Ne convient-il pas de modifier l'ordre de priorité de l'article suscité ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "L'insalubrité des logements publics vendus"**

Dans le cadre d'une question récente que je lui posais, le Ministre me répondait, concernant la vente de logements publics : "La vente de logements publics crée davantage d'insalubrité, qui caractérise encore fréquemment le secteur du logement privé. Dans les cités de logements sociaux, les logements qui ont été vendus se sont détériorés considérablement".

Le Ministre affirme donc qu'un logement social vendu se détériorerait plus rapidement que s'il était resté dans l'enceinte locative. Les qualités que l'on attribue à l'instinct du propriétaire ne se retrouveraient par conséquent partout, sauf chez l'acquéreur d'un logement social !

Quels sont les éléments concrets qui permettent au Ministre d'affirmer cette pensée et qui fondent son constat ?

Dispose-t-il de documents ou d'une étude qui permettent d'étayer son affirmation ?

Quand ce phénomène d'insalubrité des logements vendus fut-il dénoncé, par la SWL, au Ministre ? Quelles furent les mesures prises pour y remédier ?

Sachant que le montant total produit par les ventes de logements locatifs s'est élevé à 87.657.785,90 €, sur les années 2009 à 2012, quel est le pourcentage d'immeubles devenus insalubres depuis et suite à cette vente ?